

APERÇU DU FONDS
MARQUEST GESTION D'ACTIFS INC.
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE MARQUEST – Catégorie F
30 juin 2017

Le présent document contient des renseignements clés sur le Fonds marché monétaire Marquest (catégorie F), que vous devriez connaître. Vous trouverez des renseignements détaillés dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire responsable de Marquest Gestion d'actifs inc. au 1-866-687-9363 ou à clientservices@marquest.ca, ou consultez le site www.marquest.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre niveau de tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code(s) du fonds : MAV 774

Date de création de la catégorie : 17 juillet 2014

Valeur totale du fonds au 31 mai 2017 : 2,16 millions de dollars

Ratio des frais de gestion (RFG) : 0,35 %

Gestionnaire du fonds : Marquest Gestion d'actifs inc.

Gestionnaire de portefeuille : Marquest Gestion d'actifs inc.

Distributions : Mensuelles, variables, revenu net, le cas échéant. Annuelles, en décembre, gains en capital, le cas échéant.

Placement minimal : Tranche initiale : 500 \$, Tranche additionnelle : 25 \$

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds investit dans des titres de créance à court terme de qualité supérieure émis par des sociétés et des gouvernements du Canada, tels que des bons du Trésor, des acceptations bancaires de grandes banques et du papier commercial.

Les listes ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2017. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mai 2017)

1. Canada Treasury Bill, 0,52%, 13/07/2017	10,62 %
2. Sumitomo Bank of Canada, 0,77%, 12/06/2017	9,93 %
3. Vancouver City Savings Credit Union, 0,82%, 06/06/2017	9,93 %
4. Canada Treasury Bill, 0,52%, 10/08/2017	9,92 %
5. The Toronto-Dominion Bank, 0,76%, 10/07/2017	9,92 %
6. Canada Treasury Bill, 0,53%, 15/06/2017	9,46 %
7. Bank of Montreal, 0,57%, 08/06/2017	9,24 %
8. National Bank of Canada, 0,75%, 31/08/2017	8,76 %
9. HSBC Bank Canada, 0,69%, 26/06/2017	8,54 %
10. Nestle SA - Sponsored ADR, 0,63%, 29/06/2017	7,85 %

Répartition des placements (31 mai 2017)

Acceptation bancaire	36,47 %
Bons du Trésor	30,01 %
Billets de dépôt au porteur	19,86 %
Escompte de papier commercial	13,38 %
Trésorerie	0,24 %
Autres actifs (passifs) nets	0,04 %

Les dix principaux placements représentent 94,18 % du fonds
Nombre total de placements : 12

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

On peut évaluer le risque d'un fonds en observant sa volatilité, soit les variations de son rendement au fil du temps.

En général, les fonds les plus volatils sont ceux dont les rendements affichent la plus grande variation. Ils sont davantage susceptibles d'entraîner des pertes mais pourraient donner lieu à des rendements supérieurs. Les fonds qui ont une volatilité faible ont tendance à afficher des rendements qui varient moins au fil du temps. Ils affichent généralement des rendements plus faibles mais comportent un risque de perte plus faible.

Évaluation des risques

Marquest Gestion d'actifs inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Cette évaluation est fondée sur la fluctuation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Le degré de risque ne constitue pas une indication de la volatilité future de ce fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le degré de risque est faible peut quand même enregistrer des pertes.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
---------------	-----------------------	--------------	----------------------	--------------

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation des risques et sur les risques qui pourraient toucher le rendement du fonds, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un OPC? » du prospectus simplifié du fonds.

Absence de garantie

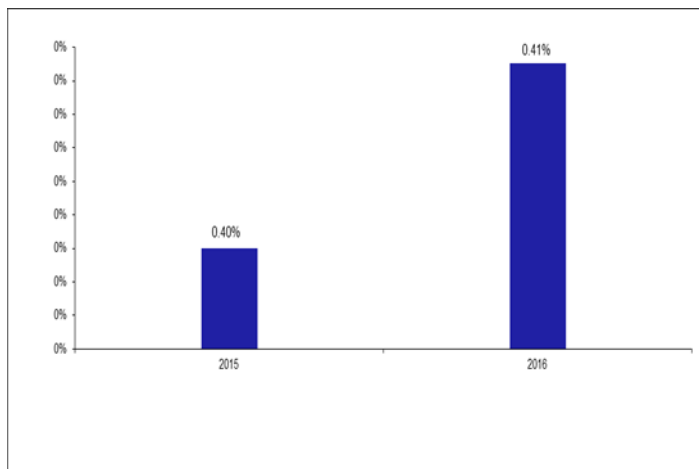
Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours des 2 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique illustre le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours de la dernière année civile. Le fonds a perdu de la valeur au cours de 0 de ces 2 années. La fourchette de rendement et les variations d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer le degré de risque antérieur du fonds, mais ne constituent pas une indication du rendement futur du fonds.



Meilleurs et pires rendements trimestriels

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du fonds pour une période de trois mois au cours des 2 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de trois mois terminée	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	0,16 %	29 mai 2015	Votre placement augmenterait à 1 002 \$
Pire rendement	0,00 %	27 février 2015	Votre placement chuterait à 1 000 \$

Rendement moyen

Au 31 mai 2017, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de catégorie F le 17 juillet 2014 aurait dorénavant 1 010 \$, ce qui représente un rendement composé annuel de 0,34 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- ont un objectif de placement à court terme;
- recherchent un placement à faible risque;
- souhaitent placer temporairement leur argent en attendant d'investir dans un autre fonds.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

Vous devrez sans doute payer de l'impôt sur les gains que vous réaliserez sur le fonds. Le montant dû dépend des règles fiscales de votre lieu de résidence et du régime dans lequel vous détenez des titres du fonds, par exemple un régime enregistré ou non, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Si vous détenez votre placement dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajouteront à votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent portent sur les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie F du fonds. Les frais, dont les commissions, varient d'une catégorie du fonds à l'autre et entre chacun des fonds. Des commissions plus élevées pourraient inciter des représentants à vous recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les autres placements qui pourraient vous convenir et qui sont offerts à meilleur prix.

1. Frais d'acquisition

Les parts de catégorie F sont vendues sans frais d'acquisition. Vous ne payez donc aucuns frais d'acquisition pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2016, les frais de la catégorie F s'élevaient à 0,35 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,50 \$ par tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation du fonds. Le gestionnaire de fonds a renoncé à certains frais du fonds. Si le gestionnaire n'avait pas fait cela, le RFG du fonds aurait été plus élevé.	0,35 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions.	0,00 %
Frais du fonds	0,35 %
Précisions sur la commission de suivi Les parts de catégorie F du fonds n'entraînent pas de commission de suivi.	

3. Autres frais

Il n'y a pas d'autres frais liés à l'achat, la détention, la vente ou la substitution de parts du fonds commun de placement..

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Marquest Gestion d'actifs inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Marquest Gestion d'actifs inc.

161 Bay Street, bureau 4420

Toronto (Ontario) M5J 2S1

Courriel : clientservices@marquest.ca

www.marquest.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, veuillez consulter la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.